



L'an deux mille vingt-quatre le 25 du mois de janvier s'est réuni le conseil communautaire de Seille et Grand Couronné à 18 heures 30, Nomeny, après convocation légale du 17 janvier, sous la présidence de monsieur Claude THOMAS.

Présents : M. RENKES David – Monsieur LAPOINTE Denis - Monsieur SALVE Olivier – M. RAKOTONDRAMANITRA Haja M. GRANDADAM Daniel – M. VOINSON Philippe – Mme FRANCOIS Valérie – M. FAUCHEUR Dominique – Mme MARANDE Carole – M. HOLZER Alain – M. WARION Jacques – M. HENQUEL Patrick – M. NICOLAS Michel – M. FEGER Serge

M. GUEZET Philippe – Mme MARCHAL Astrid – Mme CHERY Chantal – Mme RUSTOM Lina – M. MATHEY Dominique M. GAY Gérard – M. THOMAS Claude – Mme KLINGELSCHMITT Agnès - M. FAGOT REVURAT Yannick – Mme LORETTE Delphine – M. MEELLEC Mickaël – M. BECKER Bernard – M. FRANCOIS Vincent – M. GUILLAUME Geoffrey – M. CHANE Alain – M. CAPS Antony - M. LE GUERNIGOUE Nicolas - M. BASTIEN Claude – M. MOUGINET Dominique – Mme ROJAS Magali - M. MATHIEU Denis - M. CERUTTI Alain – M. BAUDOUIN Cédric -

Procurations : M. THIRY Philippe à M. CHANE Alain - M. BARTHELEMY Philippe à M. RAKOTONDRAMANITRA Haja M. VINCENT Yvon à M. FEGER Serge - M. POIREL Patrick à M. HENQUEL Patrick – M. L'HUILLIER Nicolas à Mme CHERY Chantal – M. DIEDLER Franck à M. THOMAS Claude – Mme JELLEN Nelly à M. CAPS Antony

Excusé(s) : M. MICHEL Olivier – M. ORY Denis – M. JOLY Philippe -

Secrétaire de séance : M. LAPOINTE Denis

L'assemblée dénombreait : **44 votants**

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 55

Présents : 37

Pouvoirs : 7

Excusés : 3

Votants : 44

Date d'affichage : 29/01/2024

SUFFRAGE EXPRIME :

Pour : 44

Contre :

Absentions :

FINANCES

07/01/2024

Budget gestion des déchets ménagers : Décision modificative 01/2024

Claude Thomas, explique que quatre bennes de la déchetterie vont faire l'objet d'une vente au prix unitaire de 480.00 € TTC, et que cette opération nécessite une inscription budgétaire de crédits afin de pouvoir enregistrer comptablement le produit de cette vente.

Section de fonctionnement

Recettes – article 775

1 920.00 €

Le bureau communautaire a validé ces propositions.

Le conseil communautaire, constitué des délégués des 42 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Valide** l'ouverture de crédits comme suit :

Section de fonctionnement

Recettes – article 775

1 920.00 €



Claude THOMAS
2024.01.30 10:07:55 +0100
Ref:20240129_155803_1-1-O
Signature numérique
le Président